



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Culture-Programmation culturelle-prestation de sécurité saison culturelle 2024- PAG

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la proposition l'entreprise PAG, en date du 06/03/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir des prestations de sécurité pour la saison culturelle 2024 de l'Avan.C de la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise PAG sise 18 rue Claude Burdin 63100 CLERMONT-FERRAND, est retenue pour la sécurité dans le cadre de la saison culturelle de l'Avan.C de la ville de Royat, pour un montant de 3 971.38 € HT soit **4 765.66 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise PAG
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 08/03/2024

Le Maire,

Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Site concerné

L'AVAN.C

Chemin du Breuil
Complexe sportif du Breuil
63130 ROYAT

MAIRIE DE ROYAT
MONSIEUR LE MAIRE
46 Boulevard Barrieu
63130 ROYAT

Prestation : PRESTATIONS 2024 du 15/03/2024 au 17/06/2024
Veuillez trouver, ci-dessous, notre proposition de tarifs.

Date de la demande: regularisation

Offre commerciale valable 1 mois.

4H - SSIAP 1 (SSIAP 1)

Du 15/03/2024 au 17/06/2024

Total : 51.00 heures

Vendredi 15/03/2024 de 19:30 à 23:30
Vendredi 22/03/2024 de 19:30 à 23:30
Jeudi 28/03/2024 de 08:00 à 22:00
Samedi 06/04/2024 de 19:30 à 23:30
Vendredi 12/04/2024 de 19:30 à 23:30
Samedi 04/05/2024 de 19:30 à 00:30
Vendredi 17/05/2024 de 19:30 à 23:30
Vendredi 24/05/2024 de 19:30 à 23:30
Vendredi 07/06/2024 de 19:30 à 23:30
Lundi 17/06/2024 de 16:00 à 20:00

DÉSIGNATION	QTÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL HT	TVA
Heures Jour ouvré jour	29.00	25.74 €	746.46 €	20.00%
Heures Jour ouvré nuit	21.50	28.57 €	614.26 €	20.00%
Heures Dimanche nuit	0.50	31.15 €	15.58 €	20.00%

3H - ADS (AGENT DE SÉCURITÉ POLYVALENT)

Du 15/03/2024 au 17/06/2024

Total : 105.00 heures

Vendredi 15/03/2024 de 19:30 à 00:30 - effectif : 2
Vendredi 22/03/2024 de 19:30 à 23:30 - effectif : 2
Jeudi 28/03/2024 de 08:00 à 22:00 - effectif : 2
Samedi 06/04/2024 de 19:30 à 23:30 - effectif : 2
Vendredi 12/04/2024 de 19:30 à 23:30 - effectif : 2
Samedi 04/05/2024 de 19:30 à 01:30 - effectif : 2
Vendredi 17/05/2024 de 19:30 à 00:00 - effectif : 2
Vendredi 24/05/2024 de 19:30 à 00:00 - effectif : 2
Vendredi 07/06/2024 de 19:30 à 00:00 - effectif : 2
Lundi 17/06/2024 de 16:00 à 20:00 - effectif : 1

Site concerné

L'AVAN.C

Chemin du Breuil
Complexe sportif du Breuil
63130 ROYAT

MAIRIE DE ROYAT
MONSIEUR LE MAIRE
46 Boulevard Barrieu
63130 ROYAT

DÉSIGNATION	QTÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL HT	TVA
Heures Jour ouvré jour	54.00	23.40 €	1 263.60 €	20.00%
Heures Jour ouvré nuit	48.00	25.97 €	1 246.56 €	20.00%
Heures Dimanche nuit	3.00	28.31 €	84.93 €	20.00%

TOTAL : 156.00 Heures

Dans le cas d'une acceptation de votre part, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire avec mention "BON POUR ACCORD" dûment signé ainsi que l'adresse de facturation.

V. Safran

"BON POUR ACCORD"
Signature et Cachet

le Maire, M. ALEDO

Informations de paiement

Mode de règlement : Règlement à réception de facture

N/ref : CA/2024030010

Total NET HT	3 971.38 €
TVA 20.00%	794.28 €
sur un sous-total NET de 3 971.38€	
Total NET TTC	4 765.66 €

Le prix des prestations est par ailleurs révisable à tout moment, en cas de modification des dispositions légales en matière sociale et fiscale et/ou des dispositions résultant de la Convention Collective Nationale des Entreprises de prévention et de sécurité. Il est rappelé que l'engagement de PAG SURVEILLANCE ne peut porter que sur une obligation de moyen et non une obligation de résultat.

La validation définitive de ce devis ne se fera qu'après réception de votre bon pour accord et de la disponibilité de notre personnel.

Majoration 100% les jours fériés

Majoration de 100 % lors d'une commande H -24 heures, de 50 % entre 24 heures <h -72 heures et de de 25 % H - 168 heures.

Pénalité d'annulation de commande le jour J 100 %, 24h avant jour J = 50 %, 3 jours avant jour J 25 %.

Site concerné

L'AVAN.C

Chemin du Breuil
Complexe sportif du Breuil
63130 ROYAT

MAIRIE DE ROYAT
MONSIEUR LE MAIRE
46 Boulevard Barrieu
63130 ROYAT